Aix*Marseille université

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Séance du 29 avril 2014
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)

PV approuvé par le conseil d'administration en sa séance du 27 mai 2014

Aix*Marseille université

Etaient présents :

Collège A
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université

M. Jean-Paul CAVERNI
M. Didier LAUSSEL
M. Marc PENA
M. Michel PROVANSAL

Collège B
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Valérie DEPLANO
M. Olivier KERAMIDAS
Mme Caroline MAURIAT
M. Nicolas MORALES

Collège « BIATSS »
Mme Sabine NAPIERALA

Collège Usagers
M. Renaud ARGENCE
M. Tom OROFFINO
Mme Emma LE MAOUT
Mme Roxane ORTS
M. Antoine TICHADOU

Les personnalités extérieures
M. Bernard MOREL
M. Jean-Jacques ROMATET

Etaient représentés :

Mme Elisabeth GUAZZELLI	A donné pouvoir à M. le Président
M. Jean-Paul MOATTI	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
Mme Laurence FERAY	A donné pouvoir à Mme DEPLANO
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. le Président
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. Marc PENA

Etaient absents sans représentation :

27 membres présents ou représentés

Aix*Marseille université

Etaient présents :

Membres de droit	
Directeur Général des Services	M. Damien VERHAEGHE
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents	
Vice-président Formation	M. Thierry PAUL
Vice-président Recherche	M. Denis BERTIN
Vice-président Système d'Information	M. Gérard SOULA
Vice-Président Patrimoine	M. Hervé ISAR
Vice-président Affaires Juridiques	M. Richard GHEVONTIAN
Vice-président Relations Internationales	Mme Sylvie DAVIET
Vice-présidente Etudiante	Mme Marie DELFINO
Directrice SCD	Mme Anne DUJOL
Directrice SUIO	Mme Evelyne MARCHETTI
Directrice SUMPP	Mme Irène SARI-MINODIER
Directrice Générale des Services Adjointe	Mme Dominique ESCALIER

Invités permanents extérieurs	
Représentant M. le Recteur	Représenté par Mme VIDAL
Délégué régional CNRS	Représenté par Mme BEURTON
Délégué régional INSERM	Représenté par Mme Aurélie PHILIPPE

Invités permanents : Directeurs de composantes	
UFR Droit et Sciences Politique	M. Philippe BONFILS
UFR Pharmacie	Mme Françoise DIGNAT-GEORGE
UFR Economie et gestion	M. Pierre GRANIER
UFR Sciences du Sport	M. Eric BERTON
UFR Sciences	M. Jean-Marc PONS
Polytech	M. Philippe DUMAS

Invités exceptionnels
Madame Delphine BUCQUET, Directrice Dcom

Le Président ouvre la séance à 14H20.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 2014

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 2014 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par Monsieur Provansal.

II / Actualités

1- Désignation du représentant de la Ville de Marseille au conseil d'administration d'Aix-Marseille Université

Le Président indique que suite aux élections municipales qui se sont déroulées le 23 et 30 mars 2014, la ville de Marseille a désigné Madame Rocca-Serra Marie-Laure, pour représenter la ville au conseil d'administration de l'Université.
Le Président précise que Madame Rocca-Serra ne peut assister au conseil d'administration de ce jour mais qu'elle a envoyé une procuration.

2- Signature de l'accord de financement entre AMU et la BEI dans le cadre de l'opération campus

Le Président annonce qu'un accord de financement entre AMU et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a été signé le 25 avril 2014 dans le cadre de l'opération campus afin d'emprunter jusqu'à 127 M€.
Il rappelle que le remboursement de l'emprunt ne sera pas supporté par l'Université mais par les intérêts du capital des 500 M€ octroyés à l'Université par l'Etat en 2009.

3- Délégation d'AMU à l'université du Wisconsin à Madison

Dans le cadre d'un développement de la politique internationale d'AMU, quelques grandes universités à travers le monde sont ciblées afin de développer des partenariats.
Le Président informe qu'une délégation conduite par la Vice-Présidente chargée des Relations Internationales s'est rendue à l'université du Wisconsin à Madison du 23 au 26 avril 2014 afin de signer un partenariat important sur un certain nombre de thématiques.

4- Présentation du rapport d'activité 2013 et du programme 2014 de la Fondation A*Midex

Monsieur Caverni présente un diaporama sur ce point (annexe «A*Midex Initiative d'excellence Aix-Marseille»).

Le Président rappelle qu'il a sollicité une évaluation à mi-parcours de la part de Monsieur Philippe Busquin et Monsieur Jean-Claude Lehmann qui ont apporté de nouvelles pistes de réflexion permettant de passer d'appels à projets à des actions pro-actives. Il s'agit de se fixer des objectifs précis qui pourront être atteints compte-tenu de nos enseignements et de notre recherche.
Le Président indique qu'un certain nombre d'actions sont menées, et qu'une réflexion est en cours avec le Directeur de l'Assistance Publique et le doyen de la faculté de Médecine afin de développer une action ciblée dans le domaine de la Santé en lien étroit avec l'hôpital.

Madame Dignat-George, demande quelles mesures pourraient être apportées afin d'assouplir la règlementation administrative française et ainsi faciliter la venue des chercheurs étrangers.

Monsieur Caverni répond que le gouvernement tient des propos très volontaires sur le fait que la France doit être attractive. Néanmoins, il rajoute que rémunérer les experts internationaux est un acte compliqué dans la mesure où certaines pièces administratives indispensables au paiement en France, n'existent pas toujours dans le pays de provenance de ces derniers.

Madame Leclercq confirme que les rémunérations sont soumises à des règles fiscales et sociales. Elle rajoute que lorsque la Direction Régionale des Finances Publiques refuse d'opérer le paiement, c'est l'agence comptable qui procède à des paiements manuels.

Monsieur Provansal souhaite connaitre le nombre d'étudiants concerné par les actions de formation.

Le Président répond que les étudiants n'ont pas été comptabilisés. Cependant, une UFR a déposé un dossier original, non retenu dans le cadre de l'académie d'excellence, qui pourrait être labellisé et intéresser un nombre d'étudiants conséquent.

Monsieur Caverni rajoute que ce sont des diplômes qui existent et qui font l'objet d'une reconfiguration sur les critères de la charte Amidex (modalités pédagogiques, encadrement des étudiants). Il précise que ces diplômes ne sont pas réservés et qu'il veille à ce qu'ils concernent un nombre d'étudiants non anecdotique.

Monsieur Provansal souhaite savoir quelle est la stratégie internationale d'Amidex ? Il observe également que le rapport fait référence aux Prix Nobel et aux médailles Field rappelant implicitement «le classement de Shangai», qui a de nombreux biais. Il note que s'il y avait eu une progression dans «le classement de Shangai» celle-ci apparaitrait.

Le Président rappelle que le classement de Shangai est un prétexte pour progresser au niveau de la visibilité internationale. Il mentionne que la cible de la Fondation est fixée à dix ans et non deux. La seule possibilité de progresser aussi rapidement étant d'obtenir des prix Nobels.

Madame Mauriat relève que dans le rapport il est question de recrutements mais que la masse salariale n'apparait pas dans les documents reçus.

Madame Leclercq indique que le compte de résultat retrace les dépenses dont la masse salariale. Elle précise que la colonne 2012/2013 montre la progression des charges d'exploitation depuis la création d'A*Midex qui est passée de 1 025 941 € en 2012 à 5 111 946 € dont plus de 3 M€ qui couvrent les charges salariales.

Madame Mauriat demande comment sont organisés les recrutements dans le cadre d'Amidex ?

Monsieur Verhaeghe répond que concernant les personnels ITRF la procédure est identique à celle de l'Université, à savoir l'utilisation de grilles de rémunérations qui cadrent les recrutements.
S'agissant du volet enseignants-chercheurs, la réglementation impose un comité de sélection pour pourvoir les postes.

Madame Mauriat souhaite savoir quelles sont les unités qui ont déposé les neuf projets en microélectronique.

Monsieur Caverni indique que ce sont des unités en lien avec cette thématique et la sécurité numérique comme par exemple le MP3, l'IM2MP ... Il souligne qu'il va être très actif auprès des directeurs pour les sensibiliser davantage à ces questions.

Le Président donne la parole à Monsieur Morel.

Monsieur Morel souhaite s'exprimer sur deux points :
D'abord sur les emplois jeunes doctorants : il informe que malgré la baisse du budget de la Région, le nombre de thèses présélectionnées pour AMU est maintenu, à savoir 52 sur 72 au total. Il souligne qu'un emploi jeune doctorant représente 80 000 € sur trois ans.
Il intervient ensuite sur la situation de la négociation du CPER et souligne qu'elle s'avère difficile pour trois raisons :
D'abord pour des raisons budgétaires : l'Etat n'a pas encore annoncé le montant de l'enveloppe budgétaire, ce qui ne permet pas aux collectivités de s'engager.
Ensuite, l'incertitude institutionnelle due à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation de métropoles et le projet de loi pour clarifier les compétences des régions qui nulle part ne mentionne l'Enseignement Supérieur. La clause générale de compétence ayant été supprimée, aucune collectivité locale n'a la compétence pour intervenir en matière d'enseignement supérieur hormis le Conseil Général en matière sociale.
Et pour terminer l'incertitude calendaire liée aux deux difficultés précédentes.

Le Président rajoute que cela pourrait être dommageable, les financements pour maintenir le patrimoine de l'université provenant essentiellement du CPER.

III / Compte-financier d'Aix-Marseille Université pour l'année 2013

1- Présentation du compte financier

Madame Leclercq avant de présenter le compte financier de l'Université pour l'année 2013, adresse ses remerciements aux équipes de l'agence comptable, aux directions centrales, aux équipes des commissaires aux comptes, pour le travail constructif effectué autour de cet exercice (annexe «Compte financier 2013 – Conseil d'administration du 29 avril 2014 »)

Elle précise ensuite que des modifications au rapport financier ont été apportées, les documents corrigés sont distribués en séance (annexes « Compte financier 2013 - AIX-MARSEILLE UNIVERSITE» et «Compte financier 2013 – Documents financiers »).

2- Intervention des commissaires aux comptes

Monsieur Vincent Thyssen de PricewaterhouseCoopers Audit et Monsieur Daniel Dupuy du cabinet Mazars, présentent le rapport du Commissariat aux comptes pour l'année 2013 (annexe «Commissariat aux comptes – Exercice 2013»).

Les commissaires aux comptes émettent une certification sans réserve sur le compte-financier de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2013.

Le Président remercie les personnels et les différents services pour ce travail considérable et se félicite d'avoir des personnels de cette qualité.

Madame Mauriat s'interroge sur les droits d'inscription qui régressent pour les diplômes nationaux et à l'inverse qui augmentent pour les diplômes d'université. Elle souhaite savoir si cela est dû aux effectifs, au recours à des bi-diplomations.

Madame Leclercq précise que cela est la conséquence des exonérations attribuées sur les diplômes nationaux et qui n'existent pas sur les diplômes d'université.

Le Président rajoute qu'il n'y a pas de baisse d'effectifs mais une augmentation des exonérations sur les diplômes nationaux. S'agissant des diplômes universitaires, il n'y a pas de couplage mais une augmentation des effectifs.

Madame Mauriat note que l'évolution des vacations sur quatre ans place l'année 2013 entre 2010 et 2011 et se demande si l'année 2012 n'a pas été sous-évaluée.

Le Président indique qu'une comparaison de l'année 2013 avec l'année 2010/2011 n'est pas envisageable car l'offre de formation n'est pas identique.

Madame Mauriat constate (p.22 tableau sur l'évolution des effectifs) que soixante-dix postes de titulaires ont été compensés en partie par des recrutements de contractuels et demande si cela correspond aux recrutements dans le cadre d'Amidex.

Madame Sorret explique qu'il s'agit d'un solde et qu'un grand nombre de sujets sont intégrés dans cette évolution. Il s'agit d'une part de nombre de recrutements d'agents contractuels pour Amidex, et d'autre part des effets de la campagne d'emplois. Notamment le fait que des ATER aient été recrutés sur des postes occupés précédemment par des maitres de conférence ou des professeurs.

Monsieur Provansal mentionne ne pas voir apparaitre la SATT dans les comptes consolidés. Il se demande si des sommes correspondant au déficit de 600 000 € devraient être prises en compte et provisionnées.

Monsieur Thyssen répond d'une part que l'objectif de la SATT est de mettre en place des partenariats de manière à développer des projets et par conséquent les retombées des investissements ne peuvent pas être visibles immédiatement. D'autre part, la question à se poser en cas de participation dans une filiale, en l'occurrence la SATT, est de savoir si l'on souhaite ou non participer aux pertes.

Le Président répond que l'université ne participera pas aux pertes et rajoute qu'il a écrit à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation afin de préciser le positionnement d'AMU et le degré de vigilance porté.

Monsieur Provansal indique que l'exercice 2012, exercice de référence est particulier du fait des périmètres qui ont perduré. Il remarque que certaines dépenses ont été sous estimées et reportées en 2013, les fluides par exemple et que cela a pu générer de l'inertie.

Le Président répond que les prélèvements sont automatiques, qu'il n'y a aucune inertie.

Monsieur Provansal relève que l'exercice fait apparaitre une marge bénéficiaire de 5 M€ soit environ deux semaines de dépenses courantes, et qu'en cas de décalage ces 5 M€ disparaitraient.

Le Président rapporte que l'année précédente la marge bénéficiaire était de 5 M€, résultat quasi identique à celui de 2013. Ces deux exercices montrent la transparence des opérations.

Madame Leclercq rajoute que les factures sont rapprochées des services faits et qu'il y a un rattachement des charges à l'exercice. Concernant les recettes, sur l'exercice 2013, elles avaient été inscrites en classe 7 des recettes de 2012 (qui augmentaient les revenus), les commissaires aux comptes s'y sont opposés et ces recettes 2012 ont été comptabilisées dans le report à nouveau.

Monsieur Thyssen revient sur le fait que l'université a mis en place une approche par les risques. Il explique qu'il fonctionne de façon identique et que dans la mesure où l'environnement public n'est pas encore familier avec la séparation des exercices, il est vigilant sur ce point.

Monsieur Provansal évoque les 2,7 M€ de TVA sur l'exercice 2013 qui avaient «noirci» les exercices précédents.

Le Président rappelle que cette somme est inscrite en produits exceptionnels.

Madame Leclercq répond que la TVA en matière de compte de résultat doit être neutre. Or après étude, une possibilité de récupérer la TVA a été identifiée. Cette opportunité a été utilisée par l'université.

Monsieur Provansal, concernant la comparaison aux universités pluridisciplinaires avec le secteur Santé note qu'elles sont de trois types :

- celles pluridisciplinaires correspondant à des villes moyennes (Dijon, Poitiers, Limoges)
- celles qui regroupent les secteurs Sciences et Santé (Lyon 1, Grenoble 1, Paris 6, Paris 11 ...)
- et pour finir les universités pluridisciplinaires plus larges (Strasbourg, Nantes)

Il souhaite savoir si la moyenne est une moyenne globale sur l'ensemble des universités. Et s'agissant des universités de Sciences et Santé, si leurs ressources propres ne sont pas supérieures aux universités pluridisciplinaires.

Madame Leclercq répond que les quotients sont des ratios de 2012 présentés par le Rectorat. Elle distingue deux types :

- ratios des universités non pluridisciplinaires
- ratios sur les universités pluridisciplinaires avec le secteur Santé.

Ce dernier rapport est celui retenu car plus proche de notre configuration. Par ailleurs un deuxième ratio plus global a été présenté dans l'étude, qui concerne les universités ayant un budget supérieur à 200M€ a été pris en compte.

Monsieur Verhaeghe précise que seules six universités ont un budget supérieur à 400 M€ en exécuté. Il suggère pour l'année prochaine de se comparer uniquement à ce groupe.

Le Président indique qu'il est nécessaire d'avoir des éléments de comparaison, cependant il souligne qu'AMU est en phase de début de fusion et que cela représente un coût d'environ dix millions d'euros. Il met en évidence le fait que la réorganisation administrative et technique impactera également le budget de l'année 2014 – 2015. L'engagement de ne pas imposer de mobilité va engendrer des recrutements et la masse salariale sera un point de vigilance.

3- Approbation du compte financier

1) Affectation du résultat 2013

Le résultat comptable de l'exercice inscrit au compte 120 s'élève à : + 5 397 506 €

Sa répartition est la suivante :

UNIVERSITE BUDGET PRINCIPAL :	5 332 381 €
Centre national de formation en microélectronique :	8 520 €
Fondation Savoirs Métiers et Territoires :	- 4 780 €
Fondation Santé Sport et Développement Durable :	- €
Institut d'Etudes et Culture Juives	12 786 €
Médecine Préventive et de Promotion de la Santé :	- 190 302 €
AMIDEX	267 582 €
IMERA	- 28 681 €
TOTAL	5 397 506 €

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation de ce résultat au compte 1068 «Réserves».

2) Intégration du report à nouveau (RAN) dans les réserves

Total intégration du RAN 2013 => Réserves (1068) : + 2 425 674 €

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'intégration du report à nouveau dans les réserves.

3) Compte financier

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2013 par 23 voix pour, et 4 abstentions.

4) Compte consolidé

Le conseil d'administration approuve par 23 voix pour, et 4 abstentions le compte consolidé de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2013.

IV / Révision du tarif de location de locaux à l'IFMK (UFR Médecine)

Monsieur Verhaeghe présente ce point.
En application de la convention avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille (IFMK), l'augmentation calculée selon l'indice de référence des loyers au 4ème trimestre 2013 (+0,69%) porte le montant annuel de la redevance 2014 à 55 952,56 € HT.

Le conseil d'administration approuve la révision de la redevance de l'IFMK à l'unanimité.

V / Modification de l'offre de formation vague 2

Monsieur Paul présente le document synthétisant les modifications apportées à l'offre de formation et précise que la CFVU a émis un avis favorable sur ce document.

Monsieur Oroffino demande à quoi correspond la «variation du volume horaire global + 384h ETD» sur le parcours international.

Monsieur Granier répond que c'est un parcours qui se crée cette année et qui ouvrira à la rentrée prochaine. Il s'agit d'une année complète d'études en langue étrangère, le premier semestre les étudiants reçoivent des enseignements en anglais, et au second semestre ils partent dans une université étrangère.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées à l'offre de formation vague 2, détaillées dans le document annexé à la présente délibération (annexe «Tableau synthétique des demandes de modifications de programmes d'enseignement (diplômes nationaux) 2ème vague»)

VI / Tarifs divers vague 2

Monsieur Paul précise qu'il s'agit de tarifs votés l'an passé uniquement pour l'année qui courait. La mention «à compter de» et jusqu'aux prochaines modifications a été rajoutée. Il s'agit de tarifs de formations initiale et continue avec des enseignements dispensés à distance via une plateforme. L'accès à cette plateforme est conditionné par le paiement d'une cotisation. Les filières concernées sont la licence de Droit 1 et 2, le master 1 de Droit public et le master 1 de Droit des Affaires.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs divers détaillés dans le document annexé à la présente délibération (annexe «Frais de formation enseignement à distance, Faculté de Droit et de Science Politique)

VII / Bornage de l'année universitaire et des périodes d'inscription pour 2014 – 2015

Le point est reporté au conseil d'administration qui se tiendra le 27 mai 2014

VIII / Désignation des deux membres étudiants issus du conseil d'administration à la commission définitive du FSDIE

Monsieur Argence informe que les étudiants souhaitent renouveler à l'identique la désignation de deux membres étudiants à savoir Monsieur Tom Oroffino et Monsieur Renaud Argence.

Monsieur Agresti rajoute qu'il s'agit d'une décision, que les étudiants se sont entendus entre eux, et non pas de la projection mécanique du résultat des élections.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation des deux membres étudiants issus du conseil d'administration à la commission définitive du FSDIE

IX / Etude du CPER 2007 – 2013

Madame Ségolène Durand présente ce point pour information (annexe «CPER 2007 – 2013»)

Le Président précise que cette étude a été présentée de façon très objective.
Les actions du CPER 2000 – 2007 qui ont été reportées sur le CPER 2007 – 2013 ont été mentionnées mais il n'en demeure pas moins que les financements apportés par l'Etat ont été moins importants que ce qui avait été prévu.

X / Présentation du projet de l'opération campus Aix - quartier des facultés

Monsieur Isar et Monsieur Bienvenu présentent ce point (annexe «Présentation du projet Opération Campus «Aix-Quartier des facultés»»)

Le Président remercie Messieurs Isar et Bienvenu pour leur présentation détaillée ainsi que pour le travail mené depuis quatre ans.

Monsieur Caverni est impressionné par le travail réalisé. Néanmoins il est sceptique sur quelques points à savoir : la réalisation d'un plan d'eau sur un campus, les 18% annoncé sur les fluides et sur le fait que le constructeur ait à sa charge d'éventuelles découvertes archéologiques.

Monsieur Isar précise que les plans d'eau n'ont que quelques centimètres de profondeur, que ce sont des miroirs d'eau. S'agissant des découvertes archéologiques il indique que ce serait à AMU d'assumer les conséquences de la découverte.

Madame Mauriat demande comment est réparti le partage des risques entre AMU et le contractant.

Monsieur Bienvenu indique que le partage se fait en fonction des risques comme le mentionne le tableau présenté «phase exploitation – Répartition des prestations sur les zones rénovées».

Monsieur Argence trouve le projet très séduisant et note que le partage des risques est plus favorable à AMU qu'au groupe Eiffage.

Le Président répond qu'incontestablement les discussions ont été fermes. Cependant, pour un constructeur, remporter un tel marché est une vitrine considérable.

Monsieur Oroffino confirme que c'est un beau projet, néanmoins il indique que l'année 2015- 2016 va être difficile pour les étudiants de l'UFR ALLSH. Il souhaite également savoir si la société de projet est portée par le groupe Eiffage, et qui va faire les démarches auprès des banques privées.

Monsieur Bienvenu répond que la BEI ne finance pas directement Mélaudix du fait que c'est l'université qui fait l'emprunt et qui injectera ensuite l'argent comme apport.

Le Président confirme que le fonctionnement de l'UFR ALLSH va être compliqué. Pour autant, il assure que toutes les solutions pour éviter les désagréments ont été envisagées comme par exemple la location de constructions modulaires, leur localisation ...

Monsieur Provansal souhaite revenir sur les fluides et mentionne que les projections peuvent varier en fonction des utilisateurs à savoir responsables ou non, et se demande ce qu'il en sera de cette association sur 25 ans. Il prend l'exemple d'un bâtiment à Dijon ou deux sociologues ont été recrutés pour sensibiliser les utilisateurs. Il souhaite savoir ce qui est prévu sur AMU pour que les usagers se sentent concernés.

Monsieur Bienvenu indique qu'il est prévu au contrat des séances de sensibilisation auprès des usagers dès la mise à disposition des bâtiments. Sont également prévus des indicateurs de consommation en temps réel positionnés à des points stratégiques. De plus, il souligne que si les pourcentages ne sont pas respectés, l'entreprise sera pénalisée avec un système de bonus / malus.

XI / Autorisation de signature du contrat de partenariat

Monsieur Isar présente les éléments de vote.

Les délibérations en annexe sont adoptées à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions

XII / Désignation des élus étudiants au conseil documentaire

Monsieur Argence précise que les étudiants se sont consultés et propose de désigner les étudiants suivants :

- pour le secteur Santé, Antoine Tichadou
- pour le secteur Droit, Souhayl Ben Attia
- pour le secteur Economie et Gestion, Sébastien Negrel
- pour le secteur Sciences et Technologie, Tao Celce
- pour le secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Marjorie Léandri

Madame Dujol remercie les étudiants et précise que le prochain conseil documentaire se tiendra le 26 juin 2014 à 13h30.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation des élus étudiants au conseil documentaire.

XIII / Schéma directeur du numérique

Monsieur Soula présente les grandes lignes du schéma directeur du numérique pour information (cf powerpoint en annexe).

Madame Mauriat souhaite savoir comment vont être constitués les groupes de travail.

Monsieur Soula répond que les directeurs, les doyens ont été sollicités pour désigner des personnels. La VP étudiante a également été sollicitée pour participer à ce projet.

XIV / Récapitulatif trimestriel (1er trimestre 2014) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

Monsieur Verhaeghe présente le récapitulatif trimestriel (1er trimestre 2014) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au cours du 1er trimestre 2014. (Annexe «Contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration, 1er trimestre 2014)

Monsieur Provansal demande en quoi l'enregistrement de l'émission des Grandes Gueules de RMC est inscrit dans la politique culturelle de l'université.

Monsieur Verhaeghe répond que cet enregistrement est inscrit dans la politique culturelle de l'établissement au titre de l'ouverture à la société civile.

Monsieur Provansal note que des conventions datant de 2012 sont examinées en mai 2014 et demande pourquoi ce décalage.

Monsieur Verhaeghe répond que les délais de signature avec de multiples partenaires peuvent parfois être longs.

Monsieur Keramidas informe qu'une erreur s'est glissée dans le «récapitulatif des conventions de mise à disposition de locaux approuvées en vertu de la délégation de pouvoir du CA au Président » page 4, première ligne, la composante n'est pas l'IMPGT mais la faculté de Droit.

Le Président retire la ligne et informe qu'elle sera représentée.

XV / Concession de logement Arles

Monsieur Verhaeghe indique qu'il s'agit d'un agent de l'IUT d'Arles qui exerce des fonctions de Technicien en informatique. En contrepartie de la gratuité du logement nu, le bénéficiaire est tenu d'assurer certaines astreintes.
Il souligne qu'il s'agit d'une régularisation, la date d'effet étant au 1er septembre 2013.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution de la concession de logement de l'IUT d'Arles

XVI/ Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Fait à Marseille, le 13 mai 2014

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND